

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la deux cent cinquante-deuxième réunion de la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 11 décembre 2006 à 11 h 45, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 18 janvier 2007

Procès-verbal de la deux cent cinquante-deuxième réunion de la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 11 décembre 2006 à 11 h 45, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BÉDARD, René Chargé de cours - Département des sciences de l'éducation	X	
BERGERON, Jean-Marie Doyen des études	X	
BRUNETTE, Louise Directrice - Module des lettres	X	
CLÉMENT, David Étudiant - Bacc. en sciences sociales	X	
COLLIN, Caroline Étudiante - Maîtrise en développement régional		X
CÔTÉ, Denyse Professeure - Département de travail social et des sciences sociales	X	
CYR, Caroline Chargée de cours - Département de psychoéducation et de psychologie		X
DESCHÊNES, François Doyen de la recherche	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
IGLEWSKI, Michal Directeur - Département d'informatique et d'ingénierie	X	
LANARIS, Catherine Professeure, Département des sciences de l'éducation	X	
LÉVY MANGIN, Jean-Pierre Professeur - Département des sciences administratives	X	
MAYRAND LECLERC, Martine Professeure - Département des sciences infirmières	X	
ST-LAURENT, Hugo Étudiant - Bacc. en travail social		X

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
TREMBLAY, Alexandre Étudiant - Bacc. en sciences comptables		X
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<u>OBSERVATEUR RÉGULIER :</u>		
MANSEAU, André Directeur - BLUM	X	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
BONDU, Micheline Secrétaire général	X	

Le président de la Commission des études, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 11 h 45.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur René Bédard, appuyée par madame Denyse Côté, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent cinquante et unième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Émission de diplômes
- 4.- Émission d'attestations d'études - programmes courts de deuxième cycle
- 5.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal
- 6.- Projet de programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes
- 7.- Projet d'instrument d'évaluation de l'enseignement dans les stages, par les étudiantes et les étudiants au premier cycle en sciences infirmières
- 8.- Projet de suspension conditionnelle des admissions au programme 7643 - Baccalauréat en génie informatique à compter du trimestre d'automne 2007
- 9.- Projet de modification du Règlement concernant le plagiat et la fraude
- 10.- Projet de modification des programmes de baccalauréat en adaptation scolaire - 7180 et baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement au primaire - 7991
- 11.- Projet de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2007-2008
- 12.- Nomination d'une (1) personne chargée de cours à la Sous-commission des études
- 13.- Nomination de deux (2) professeurs au Comité de discipline
- 14.- Approbation du protocole d'entente entre le Cégep de Saint-Jérôme, le Collège Montmorency, le Cégep de l'Outaouais et l'Université du Québec en Outaouais
- 15.- Augmentation des frais afférents
- 16.- Période d'information et questions
 - Lettre du président du SPUQO du 7 décembre 2006

- Comité de la grille horaire
- Processus de réservation de salles de cours
- Départs de la Commission des études

17.- Prochaine assemblée (11 janvier 2007)

18.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la deux cent cinquante et unième réunion

2.1 Adoption

Le recteur accepte que l'adoption du procès-verbal du 16 novembre 2006 soit reportée à la réunion de la Commission des études de janvier 2007, considérant que le texte nécessite une nouvelle rédaction à certains égards.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres de la Commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent cinquante et unième réunion, les suites régulières ont été données.

Adoption des EQE - Département d'informatique et d'ingénierie

Le directeur du Département d'informatique et d'ingénierie souligne qu'il aurait préféré que le libellé final pour les EQE des cours *Programmation I* et *Programmation II* soit plus explicite. Plus spécifiquement, il suggère que l'on précise qu'il est attendu des candidats qu'ils aient une aisance avec l'enseignement interactif **utilisant un ordinateur**. Les membres de la Commission des études se disent en accord avec cette précision. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche s'assurera auprès du Conseil d'administration que cet ajustement lui agréé.

Programme conjoint (réseau) de Maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres de la Commission des études que le Conseil des études de l'Université du Québec a approuvé ledit programme.

3.- Émission de diplômes

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres de la Commission des études que conformément à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la Commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Martine Mayrand Leclerc, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 252-CE-1734 concernant l'émission de diplômes, laquelle est jointe en appendice.

4.- Émission d'attestations d'études - programmes courts de deuxième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres de la Commission des études que conformément à la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts, la Commission des études doit recommander au Conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences desdits programmes courts.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 252-CE-1735 concernant l'émission d'attestations d'études - programmes courts de deuxième cycle, laquelle est jointe en appendice.

5.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres de la Commission des études que conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais, à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la Commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur René Bédard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 252-CE-1736 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal, laquelle est jointe en appendice.

6.- Projet de programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la Commission des études le projet de programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes.

Ce projet de programme s'avère nécessaire pour combler les besoins de formation spécialisée dans le domaine de l'enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes. En effet, les principaux acteurs de l'industrie de la langue et les demandeurs de services en formation linguistique souhaitent que l'enseignant de langue seconde ou étrangère développe des compétences spécialisées dans son champ d'intervention. L'offre de ce programme permettrait aux enseignants et aux futurs enseignants de langues de mieux répondre aux exigences de qualification professionnelle discutées dans ce milieu.

Le Département d'études langagières a approuvé les descriptions des huit cours du programme. Le Département des sciences de l'éducation a demandé que tous les cours à contenu didactique, pédagogique ou andragogique soient rattachés au Département des sciences de l'éducation. Le Décanat des études suggère que les cours *Didactique des langues secondes et étrangères* et *Enseignement des langues*

secondes et étrangères et principes andragogiques appartiennent au Département des sciences de l'éducation.

Madame Catherine Lanaris questionne le fait que ce projet de programme de formation à l'enseignement soit issu de promoteurs qui ne sont pas associés au Département des sciences de l'éducation. En outre, selon ce membre, le programme aurait intérêt à exploiter davantage le savoir-faire développé au Département des sciences de l'éducation, notamment en matière d'encadrement de stages. En réaction, on souligne que les programmes ne sont pas associés à des départements et que l'utilisation des expertises se fait par l'affectation des cours aux différents départements. En ce sens, un partage des responsabilités des cours est proposé au dossier.

Par ailleurs, en lien avec les conditions d'admission, il est proposé par monsieur François Deschênes, appuyé par madame Denyse Côté, et adopté à l'unanimité :

QUE la condition particulière d'admission audit programme soit retirée, c'est-à-dire qu'un étudiant avec une moyenne inférieure à 3,2 ne puisse pas être admis au programme sur la base d'une formation ou d'une expérience jugée satisfaisante (cf. page 7 du document de présentation du projet de programme).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Marie Bergeron, appuyée par madame Martine Mayrand Leclerc, les membres conviennent à la majorité (10 pour - 1 contre) d'adopter la résolution 252-CE-1737 concernant le projet de programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes, laquelle est jointe en appendice.

7.- Projet d'instrument d'évaluation de l'enseignement dans les stages, par les étudiantes et les étudiants au premier cycle en sciences infirmières

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres de la Commission des études le nouvel instrument d'évaluation de la qualité de l'enseignement proposé pour la supervision de stages par les étudiantes et étudiants au premier cycle en sciences infirmières.

Les membres de la Commission des études agrément au contenu, mais suggèrent qu'une révision linguistique soit effectuée par un professionnel en la matière.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur François Deschênes, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 252-CE-1738 concernant le projet d'instrument d'évaluation de l'enseignement dans les stages, par les étudiantes et les étudiants au premier cycle en sciences infirmières, laquelle est jointe en appendice.

8.- Projet de suspension conditionnelle des admissions au programme 7643 -Baccalauréat en génie informatique à compter du trimestre d'automne 2007

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la Commission des études au sujet du projet de la suspension conditionnelle des admissions au programme 7643 - Baccalauréat en génie informatique à compter du trimestre

d'automne 2007. Le nombre de nouvelles inscriptions et de réinscriptions est à la baisse depuis les cinq (5) dernières années, tout particulièrement depuis trois (3) ans alors que les nouvelles inscriptions sont inférieures à dix (10) étudiants par année.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait remarquer aux membres qu'au plan institutionnel, le choix de poursuivre ou de ne pas poursuivre les activités dans un programme qui attire peu d'étudiants n'a pas une incidence financière directe. En fait, le maintien à l'horaire d'un programme à faible fréquentation se traduit par l'obligation d'augmenter la taille des groupes dans les autres secteurs de l'Université. C'est d'ailleurs pour cette raison que la direction de l'UQO a souhaité que le débat soit porté auprès des instances de l'Université quant à l'avenir du programme de Baccalauréat en génie informatique.

Les membres de la Commission des études considèrent que de suspendre les admissions audit programme aurait des conséquences importantes sur l'image et la crédibilité de l'Université. En conséquence, la question doit être analysée avec soin.

Le Département d'informatique et d'ingénierie a présenté un plan de recrutement qu'il a commencé à mettre en œuvre. Certains membres mentionnent qu'un mode non traditionnel de recrutement pourrait être envisagé en ce qui a trait à la clientèle féminine.

La Commission des études est d'abord d'avis que des conditions doivent être fixées pour que l'on poursuive l'offre de ce programme. Toutefois, la Commission des études n'est pas en mesure de convenir de la nature des conditions à fixer pour permettre la poursuite du programme. Ainsi, dans ce contexte, on convient que le programme sera offert sans condition spécifique à l'automne 2007.

Les membres de la Commission des études souhaitent qu'un plan d'action clair comprenant des objectifs et des échéanciers précis soit élaboré afin de relancer ledit programme de baccalauréat. De plus, on s'attend à ce qu'on fasse le point sur la situation de ce programme à l'automne 2007.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Marie Bergeron, appuyée par monsieur René Bédard, les membres conviennent à la majorité de rejeter la résolution 252-CE-1739 concernant le projet de suspension conditionnelle des admissions au programme 7643 - Baccalauréat en génie informatique à compter du trimestre d'automne 2007, laquelle est jointe en appendice.

L'assemblée est ajournée durant 45 minutes pour le repas du midi.

9.- **Projet de modification du Règlement concernant le plagiat et la fraude**

Par manque de temps, les membres acceptent de reporter ce point à la Commission des études de janvier 2007.

10.- Projet de modification des programmes de baccalauréat en adaptation scolaire - 7180 et de baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement au primaire - 7991

Par manque de temps, les membres acceptent de reporter ce point à la Commission des études de janvier 2007.

11.- Projet de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2007-2008

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres de la Commission des études que par sa résolution 305-CA-4502, le Conseil d'administration de l'Université fixait à 187 le nombre de postes de professeur pour l'année 2007-2008 (excluant les quatre postes de professeur régulier créés pour les professeurs Francis R. Whyte du Département d'études langagières, Luc Chaput et Paul Legris du Département des sciences administratives et Bernard Dumouchel du Département des sciences de l'éducation ainsi que deux postes de professeur régulier financés par les Chaires de recherche du Canada des professeurs Wojtek Bock et Louis Favreau).

Ce dernier ajoute que conformément à la clause 8.03 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, il a discuté avec les directeurs de département réunis, du projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département pour l'année 2007-2008, et au sein de chaque département, de la répartition par secteur disciplinaire des postes existants.

Le directeur du Département d'informatique et d'ingénierie mentionne l'écart existant entre l'application de la formule de répartition préliminaire des postes, proposée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et acceptée par l'ensemble des directeurs de département (19,5 postes pour le Département d'informatique et d'ingénierie) et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (16 postes pour le département).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean-Marie Bergeron, les membres conviennent à la majorité (10 pour - 1 contre) d'adopter la résolution 252-CE-1740 concernant le projet de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2007-2008, laquelle est jointe en appendice.

12.- Nomination d'une (1) personne chargée de cours à la Sous-commission des études

Le secrétaire général et le Syndicat des chargés et chargées de cours de l'UQO ont procédé à une convocation conjointe, le 30 octobre 2006, afin de nommer une personne chargée de cours à la Sous-commission des études, et ce, en vertu de la décision du Conseil d'administration du 23 mai 2006 (300-CA-4424) à l'effet d'ajouter un deuxième représentant chargé de cours à titre de membre de cette Sous-commission. La personne désignée est monsieur René Bédard, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 12 décembre 2006 au 11 décembre 2009.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 252-CE-1741 concernant la nomination d'une (1) personne chargée de cours à la Sous-commission des études (**René Bédard**), laquelle est jointe en appendice.

13.- Nomination de deux (2) professeurs au Comité de discipline

Le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès du corps professoral afin de remplacer le professeur Robert Dupré qui a remis sa démission, laquelle sera effective le 31 décembre 2006.

Trois (3) professeurs ont manifesté leur intérêt, dont la professeure Natalia Dankova, actuellement membre substitut au Comité de discipline.

Le secrétaire général recommande la nomination de madame Natalia Dankova à titre de membre régulier et monsieur Mario Lepage à titre de membre substitut, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 12 décembre 2006 au 11 décembre 2008.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Martine Mayrand Leclerc, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 252-CE-1742 concernant la nomination de deux (2) professeurs au Comité de discipline (**Natalia Dankova** et **Mario Lepage**), laquelle est jointe en appendice.

14.- Approbation du protocole d'entente entre le Cégep de Saint-Jérôme, le Collège Montmorency, le Cégep de l'Outaouais et l'Université du Québec en Outaouais

Par manque de temps, les membres acceptent de reporter ce point à la Commission des études de janvier 2007.

15.- Augmentation des frais afférents

Un représentant étudiant souhaite informer les membres de la Commission des études que la Direction de l'Université présentera une proposition de consultation sur une possible augmentation des frais afférents pour septembre 2007.

Cette augmentation d'approximativement 75 \$ par trimestre pour un étudiant à temps plein aura, selon ce dernier, un impact important sur le cheminement académique des étudiants qui, pour la plupart, doivent travailler pour payer leurs études.

Monsieur David Clément propose que la Commission des études s'oppose officiellement à cette augmentation des frais afférents. Sa proposition ne peut être reçue considérant qu'elle n'est pas appuyée.

Le recteur mentionne que les membres de la Commission des études n'ont pas tous les éléments du dossier qui est du ressort du Conseil d'administration. Advenant que le Conseil d'administration juge qu'un avis de la Commission des études soit requis, la présente assemblée en sera saisie.

16.- Période d'information et questions

- Lettre du président du SPUQO du 7 décembre 2006

Monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin désire discuter du contenu d'une correspondance que le recteur a reçue du président du SPUQO concernant la Politique linguistique.

Le recteur mentionne qu'il déposera cette correspondance au Conseil d'administration de ce jour, puisque le dossier fait l'objet de discussion à cette instance pour le moment et que les membres de la Commission des études n'ont pas pris connaissance de son contenu.

- Comité de la grille horaire

Par manque de temps, les membres acceptent de reporter ce point à la Commission des études de janvier 2007.

- Processus de réservation de salles de cours

Un membre professeur de la Commission des études souhaite connaître le rationnel qui guide le processus de réservation des salles. Il semblerait, selon ce dernier, que l'attribution des locaux (incluant les laboratoires) se fait selon l'appartenance départementale du cours et non selon les besoins et le nombre d'étudiants inscrits à un cours. Il dit souhaiter qu'on puisse exploiter au mieux l'ensemble des infrastructures de l'Université.

- Départs de la Commission des études

Le recteur souligne le départ de trois (3) personnes de la Commission des études, soit le doyen des études, monsieur Jean-Marie Bergeron, le secrétaire général, madame Micheline Bondu, qui quittent l'Université le 22 décembre 2006.

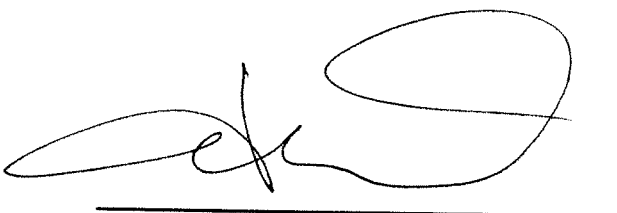
Quant au chargé de cours, monsieur René Bédard, ce dernier termine son deuxième et dernier mandat après avoir œuvré quatre (4) ans à la Commission des études.

17.- Prochaine assemblée


La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le 11 janvier 2007 à 11 h 45.

18.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par monsieur Jean-Marie Bergeron, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 15 h 20.



Le président



Le secrétaire